

COVID-19

Fonds « *Résistance* »

Aide aux petites entreprises
et aux associations

À l'initiative de la Région Grand Est et en partenariat avec la Banque des Territoires, le Conseil départemental de la Haute-Marne et l'ensemble des intercommunalités du département se sont unis dans le cadre d'un fonds d'aides à destination des entreprises et des associations avec un objectif clair : ne laisser aucune structure économique sans accompagnement financier.

Pour la Haute-Marne, ce sont près d'1,5 M€ qui sont immédiatement injectés pour soutenir l'économie locale dans cette crise sanitaire, en complément des autres dispositifs déployés par l'État et la Région Grand Est.

Qui peut en bénéficier ?

LES INDÉPENDANTS, ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS, DE MOINS DE 20 SALARIÉS, DONT UNE PART SIGNIFICATIVE DE L'ACTIVITÉ (25%) EST AFFECTÉE PAR LA CRISE

- **Micro / auto entrepreneurs, entreprises individuelles, sociétés, immatriculées en région Grand Est** enregistrant une perte d'au moins 25% du chiffre d'affaires par rapport à l'activité constatée avant la mise en œuvre des mesures de confinement de la population, non éligibles à financement bancaire ou financement bancaire insuffisant.
- **Associations** enregistrant une perte d'au moins 25% du chiffre d'affaires par rapport à l'activité constatée avant la mise en œuvre des mesures de confinement de la population, avec moins de 500 000 € de réserve associative (activités visées sur le site Grand Est).

Sous quelle forme ?

SEUILS ET FINANCEMENTS PROPOSÉS, ACCESSIBLES SOUS FORME D'AVANCE REMBOURSABLE SANS INTÉRÊTS NI GARANTIE

- **Soutien de base** : déterminé sur la base de besoin de trésorerie pour assurer les dépenses essentielles pour le maintien et la reprise de l'activité, exclusion faite des dépenses éligibles aux mesure État de report / annulation de charges
 - Entreprises : 2 000 € à 20 000 €
 - Associations : 2 000 € à 30 000 €
- **Prime à l'activité dans les secteurs indispensables** : chaîne agricole et agro-alimentaire et produits de santé / protection, incluant fournisseurs et sous-traitants, transport et logistique
 - Forfait par salarié en activité : 500 €

Quelles modalités de versement et remboursement ?

- Versement à 100% dès acceptation
- Remboursement semestriel étalé sur deux années avec différé de 2 ans.

Toutes les informations sur :

www.grandest.fr/vos-aides-regionales/fonds-resistance

Effectuez votre demande sur : resistance.grandest.fr

Pour tout renseignement :

Nicolas Pompon
Conseil départemental de la Haute-Marne
Directeur de l'aménagement du territoire
Tél : 03 25 32 86 22
nicolas.pompon@haute-marne.fr

« Résistance »

un fonds pour soutenir les associations
et les petites entreprises

Tous unis pour soutenir le monde économique haut-marnais

